VILLENEUVE
LÈS-MAGUELONE

COMMUNE DE
VILLENEUVE LES MAGUELONE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION N° 2025/077

LE MAIRE DE LA COMMUNE
DE VILLENEUVE LES MAGUELONE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2122-22 portant délégation de missions complémentaires ;

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2125-1 à L2125-6 et L2122-1 ;

Vu la délibération n°2023DAD063 du Conseil municipal du 5 juin 2023 relative à la décision de donner délégation de missions complémentaires à Madame le Maire ;

Considérant le déroulement de la Féria des vendanges prévue du 12 au 14 septembre 2025 inclus ;

Considérant que la commune souhaite accueillir des animations pour cet évènement ;

DECIDE

ARTICLE 1 :
La signature d'un contrat d'engagement avec l'association « Sofa production », sise 1 rue du square – 34830 JACOU -, d'une valeur de 1600 € TTC (mille six euros toutes taxes comprises).

ARTICLE 2 :
La signature d'un contrat de cession avec l'association « PILP », sise 46 rue Roland Garros – 34130 MAUGUIO -, d'une valeur de 1000 euros TTC (mille euros toutes taxes comprises).

ARTICLE 3 :
La présente décision fera l'objet d'une communication au prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 4 :
Monsieur le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 31 JUIL. 2025 -
Et publication le 01 AOUT 2025 -

Fait à Villeneuve Les Maguelone,
Le 22/07/2025

Le Maire
Véronique NEGRET

MAIRIE DE VILLENEUVE LES MAGUELONE
Hérault

La présente décision sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet de l'Hérault. La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telecours.fr .